



Pension alimentaire et versement bourse CROUS

Par **HESLOT Anne**, le **03/11/2016 à 12:02**

Bonjour,

Depuis septembre 2016, ma fille qui est à ma charge et rattachée fiscalement à moi, perçoit une bourse CROUS mensuelle, qui a été octroyée en fonction de mes revenus. Mon ex-mari lui verse directement mensuellement une pension alimentaire à hauteur de 2/3 de ses dépenses (loyer, nourriture, transports), taux fixé par le JAF dans la déclaration de divorce, sans précision de montant. Je verse à ma fille le complément.

Est-ce que le montant de la pension alimentaire versé par mon ex-mari doit être revu à la baisse en tenant compte du montant de la bourse perçu par ma fille ?